

QUESTIONS FRÉQUENTES

Quels textes encadrent ces pratiques ?

Plusieurs textes encadrent la pratique du jeu d'échecs à l'école :

→ Dès 2008, la circulaire *Calcul* faisait explicitement référence au jeu d'échecs comme support privilégié pour des activités mathématiques ludiques.

→ La convention 2011-2014 signée entre le ministère de l'Éducation nationale et la FFE (Fédération française des échecs) renouvelle et approfondit la première convention signée en 2007. Elle encourage la pratique du jeu en classe et en tant qu'activité périscolaire. Elle rappelle que le jeu d'échecs est à la fois un vecteur de formation et d'apprentissage pour les élèves mais aussi un vecteur de citoyenneté. Aussi s'attache-t-elle à encourager la pratique du jeu d'échecs auprès des publics défavorisés socialement ou spatialement ou dans la filière professionnelle. Elle met l'accent sur l'essentiel, à savoir la formation des enseignants, et sur la nécessité de promouvoir l'égalité filles-garçons dès le plus jeune âge.

→ La circulaire sur l'introduction du jeu d'échecs à l'école est le texte le plus récent sur le sujet. Il s'agit d'un texte paru au *Bulletin Officiel* du 19 janvier 2012. Il précise d'emblée les compétences mathématiques, géométriques et scientifiques qui peuvent être mobilisées ou renforcées par la pratique du jeu d'échecs. Cette circulaire met l'accent sur la structuration des actions à l'échelle nationale par la création d'un comité de pilotage national, de comités de pilotage académiques et par l'inscription du jeu d'échecs dans les plans de formation académique. Elle compte aussi mener une action de recensement des activités échiquiennes dans les écoles, de mutualisation des bonnes pratiques des académies innovantes (comme Créteil, la Corse, Paris ou la Réunion), de recensement des ressources pédagogiques.

→ Il convient d'ajouter que la Fédération française des échecs est une fédération sportive depuis le décret du 19 janvier 2000. Le ministère de tutelle de la FFE est donc le ministère des Sports. À l'échelle locale,

des organismes comme l'USEP ou l'UNSS encadrent des compétitions scolaires. Le jeu d'échecs est la seule activité intellectuelle qui soit une activité sportive reconnue, ce qui ouvre droit à des aides auprès du CNDS, Centre national de développement du sport, dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

À quel âge peut-on commencer à jouer ?

La précocité des champions est un passage obligé de leur biographie. Mais, sauf exception, on peut commencer à être initié au jeu d'échecs et à son univers à partir de 5-6 ans. Certes, chaque enfant est différent des autres mais les théoriciens et les psychologues s'accordent à dire qu'il existe plusieurs temps du jeu dans le développement de l'enfant, même si ceux-ci se recouvrent partiellement. Le jeune enfant, jusqu'à 5 ans, pratique ce qu'on appelle le « jeu libre ». Il s'agit, avec des figurines, de se raconter des histoires ou de construire, détruire des tours. L'enfant est tout-puissant et la règle, secondaire à ses yeux au regard du potentiel de la fiction. Il n'est pas rare que les enfants de cet âge acceptent des règles de certains jeux mais contournent dès qu'elles les contraignent. Vers 5-6 ans, l'enfant commence à accepter des règles strictes et prend plaisir à la justice que confère leur immuabilité. L'enfant aime suivre des règles, les répéter, en édicter. C'est donc à partir de cet âge qu'il semble pertinent de prendre appui sur la structuration de son univers pour lui faire accepter les règles strictes d'un jeu comme les échecs. Il est même permis de penser que la pratique de jeux à règles constitue une étape du développement psychologique de l'enfant.

Combien de temps par séance ?

Le temps de la classe n'est pas extensible à l'infini et un enseignant a beaucoup de priorités à faire valoir. En outre, le temps de concentration d'un élève varie considérablement entre 7 et 15 ans. Avec les plus jeunes, il est raisonnable de prévoir une heure par semaine pendant 30 semaines : l'heure en question inclura les moments de mise en place et de rangement ; elle tiendra compte aussi de l'âge des élèves : on prévoira des activités alternant réflexion, mise en commun à l'oral, explications et exercices. Avec les plus grands, on peut proposer 30 séances d'une

heure à une heure et demie. La mise en place et le rangement sont des acquis et ne doivent prendre normalement que quelques minutes.

Combien de séances ?

Il est nécessaire d'établir une progression et/ou une progressivité dans la difficulté des situations étudiées. De ce fait, il est conseillé d'envisager l'activité échiquienne sur toute une année, à savoir 30 à 35 séances à raison d'une séance par semaine. Dans le cadre de l'accompagnement éducatif, il est possible de mettre en place une trentaine de séances d'une heure et demie, ce qui correspond en volume à 45 séances d'une heure. L'important, là encore, est que chaque enfant puisse s'approprier l'objet « jeu d'échecs » et s'épanouisse. Le succès de l'activité ne peut ici se mesurer qu'à la réussite de chaque élève à sa mesure.

Quel niveau dois-je avoir ?

Il n'y a aucun niveau requis pour commencer à utiliser le jeu d'échecs en classe comme support pédagogique. Le présent ouvrage et ses compléments seront vos guides. Pour le reste, ce sont votre implication et votre expérience qui vous permettront de progresser. Les élèves savent que ce jeu est difficile. Le leur expliquer fait même partie du « pacte ludique » que vous nouerez avec eux. Rappelez-leur qu'il existe plus de positions possibles sur un échiquier qu'il n'existe de particules dans l'univers observable. De fait, ils comprendront aisément que vous ne pouvez pas tout savoir ni tout prévoir. Bien entendu, il vous faudra travailler et vous entraîner quelque peu pour vous améliorer. La pratique avec les élèves (et les collègues !) vous permettra de progresser à votre rythme. Et puis pensez aux enfants. S'ils vous mettent en difficulté, ils en tireront une grande satisfaction sans que votre statut ne soit remis en cause. Après tout, ce n'est qu'un jeu ! Si vous tombez par extraordinaire sur un joueur de club ou un jeu champion, vous pourrez toujours le responsabiliser en lui demandant de vous suppléer. Chaque enfant aura ainsi sa place.

De quel matériel ai-je besoin ?

Comme vous l'aurez remarqué à la lecture de cet ouvrage, le matériel indispensable reste modeste. Vous aurez besoin d'un échiquier mural

(magnétique de préférence) et, dans l'idéal, d'autant de jeux que d'élèves. C'est tout ! Pour le reste, rien que vous n'utilisiez déjà : un cahier par élève pour coller les fiches que vous aurez préparées, des aimants pour les gabarits proposés en annexe et un logiciel pour fabriquer des diagrammes comme DiagTransfer, téléchargeable gratuitement sur Internet et d'une utilisation enfantine. Budget estimé d'environ 350 euros pour débiter, soit le montant moyen d'une subvention du CNDS.

Comment créer un club ?

Pour créer un club d'échecs, il suffit de licencier cinq joueurs (licence A) auprès de la Fédération française des échecs et de se déclarer en association « Loi 1901 ». Le *Guide fédéral* de la FFE est disponible en accès libre sur le site Internet de la Fédération française des échecs à l'adresse suivante www.echecs.asso.fr, onglet « Guide fédéral » (en bas à droite sur la page d'accueil).

Combien coûte une licence ?

Le prix d'une licence varie selon les régions car chaque ligue régionale dispose d'une part modulable sur le prix de la licence fédérale. Une licence A coûte entre 40 et 50 euros à l'année environ. Elle permet de participer à toutes les compétitions fédérales (individuelles ou par équipes) et donne droit à trois classements mis à jour régulièrement : le classement Elo en parties lentes, en parties rapides et en parties blitz. Il existe aussi une licence B, souvent assimilée à une licence « jeunes », qui coûte entre 1,5 et 3 euros à l'année pour les moins de 18 ans.

Pour avoir le détail des tarifs des licences, rendez-vous sur le site fédéral à l'adresse suivante : www.echecs.asso.fr, rubrique « tarifs d'affiliation » dans le menu de gauche.

Comment et où obtenir des aides ?

Le *Guide fédéral* vous donnera de nombreuses pistes si vous cherchez des subventions pour votre club. Mais, avant cela, de nombreuses aides vous permettront de lancer une activité échecs dans votre établissement. Le jeu d'échecs étant reconnu comme un sport depuis le décret du 19 janvier 2000, le CNDS, Centre national de développement

QUESTIONS FRÉQUENTES

du sport, peut accorder des moyens matériels pour le développement du jeu d'échecs à l'école dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Les enveloppes varient suivant les DDJS (Directions départementales Jeunesse et Sports) mais représentent environ 350 euros par an par établissement pour l'achat de matériel (soit « un module » non renouvelable) ou 700 euros par an par établissement pour la venue d'un intervenant (soit « deux modules » renouvelables). Il existe enfin une fondation, L'échiquier de la Réussite, qui a passé en 2011 une convention avec le ministère de l'Éducation nationale. Cette fondation a pour objet d'aider au développement du jeu d'échecs dans les zones défavorisées. Elle propose une aide, notamment en termes de matériel, en fonction de la qualité des projets présentés.

Quels outils la Fédération française des échecs propose-t-elle pour m'aider ?

Le *Guide fédéral* vous aidera pas à pas dans vos démarches (règlements, compétitions, démarches administratives...). En ce qui concerne, plus précisément, le développement du jeu d'échecs à l'école, la FFE propose une revue destinée aux jeunes joueurs, *Échec et Mat junior* (10 numéros par an pour une classe de 25 élèves vous coûteront 60 euros, soit 2,4 euros par élève et par an) ; elle vous propose aussi un nouveau diplôme, DIFFEN, qui vous permettra, si vous êtes personnel de l'Éducation nationale, d'obtenir un équivalent au DIFFE (Diplôme d'initiateur de la FFE) et d'animer des ateliers d'initiation aux échecs à l'école et en dehors. Enfin, la FFE peut vous accompagner dans toutes vos démarches de développement. Il vous suffit de contacter le responsable du développement du jeu d'échecs à l'école de la Fédération.

Qui contacter ?

La Fédération française des échecs est une fédération sportive. À ce titre, ses organes déconcentrés sont organisés comme ceux de toute fédération sportive. On trouve, dans chaque région, une **ligue** qui doit être dotée, d'un responsable scolaire chargé de suivre le développement du jeu d'échecs à l'école dans sa région. Chaque ligue est divisée en **comités départementaux** à l'échelle des départements. Chaque comité se divise enfin en **clubs**. On compte, en France, plus de 900 clubs

pour près de 60 000 licenciés, ce qui fait de la FFE la vingt-cinquième fédération sportive de France. Il y a forcément un club près de chez vous ! Si ce n'est pas le cas, il ne vous reste plus qu'à le créer...

Comment se déroule un tournoi d'échecs ?

Des règles strictes encadrent la pratique des échecs de compétition. Elles n'ont pas pour but d'empêcher les joueurs de s'exprimer mais, au contraire, d'offrir un cadre formel où chacun pourra donner le meilleur de lui-même dans le respect de chacun.

Le système suisse, qu'est-ce que c'est ?

Dans la plupart des sports, les organisateurs choisissent entre des systèmes de poule et des rencontres à élimination directe. Aux échecs, les professionnels jouent parfois de spectaculaires tournois de parties rapides à élimination directe. Plus souvent, ils jouent des tournois fermés d'une dizaine de joueurs selon un système de poule.

Mais 99 % des tournois amateurs se jouent selon un système très particulier qu'on appelle le « système suisse ».

Ce système est un mélange harmonieux qui permet de conserver l'intensité dramatique des matchs à élimination directe sans qu'il y ait de joueurs éliminés. Avant le début du tournoi, les compétiteurs inscrits sont classés dans l'ordre décroissant de leur force (c'est-à-dire de leur classement Elo, lorsqu'ils en ont un). À la première ronde, les joueurs les mieux classés rencontrent les joueurs les moins bien classés. Ensuite, chaque gagnant rencontre un perdant et chaque perdant rencontre un gagnant. À chaque ronde, on rencontre donc un joueur qui a le même nombre de points (on compte 1 point pour une victoire, ½ point pour une partie nulle et 0 point pour une défaite).

En pratique, un logiciel permet de faire les tirages au sort à chaque ronde. **On appelle ces tirages au sort les « appariements ».** L'arbitre du tournoi les imprime et les fait afficher. Les appariements se présentent sous la forme suivante.

Barbatruc n° 83 jouera table 12 avec les Blancs contre Barbidur n° 56 avec les Noirs.